



1209082101

DATE DEPOT : 2012-10-03

NUMERO DE DEPOT : 2012R090718

N° GESTION : 2010B09235

N° SIREN : 521934877

DENOMINATION : DREAMWELL

ADRESSE : 111 avenue Victor Hugo 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2012/06/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANT

DREAMWELL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 Euros

Siège social :
111 AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS

SIREN : 521 934 877 RCS de Paris



Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille douze, et le vingt juin, à treize heures, les associés se sont réunis au 111 avenue Victor Hugo – 75116 Paris en assemblée générale ordinaire.

LES SOUSSIGNES :

Madame Nancy WALSCHAP
demeurant 2 rue de la Ferme – 78150 Le Chesnay
né le 16 mars 1959 à Willebroek (Belgique)
de nationalité belge, mariée

Monsieur Olivier DUGUET
demeurant 32 avenue du bois - 92430 Marnes La Coquette
né le 9 avril 1968 à Paris 13^{ème}
de nationalité française, célibataire.

La Sarl **RIWAL Communication** au capital de 15 200 € immatriculée au RCS Paris B 400 363 198 et dont le siège social est 39, rue Vineuse 75116 Paris prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés audit siège

Agissant en qualité de seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée **DREAMWELL** au capital de 20.000 euros, dont le siège social est fixé 111 avenue Victor Hugo – 75116 Paris, et représentant plus de la majorité requise en fonction des statuts, et qu'en conséquence l'assemblée générale ordinaire est habilitée à prendre toutes les décisions, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

*Certifie conforme
le Greffier
S. Blane*

Monsieur Olivier DUGUET préside la séance en qualité.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres de convocation ;
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 40 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée ordinaire est le suivant :

- Démission du Gérant
- Nomination du nouveau Gérant
- Pouvoir donné au Gérant

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. Le président ouvre la discussion. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, agréé la démission du Gérant **Monsieur Olivier DUGUET**. Appelé à d'autres fonctions professionnelles plus contraignantes, **Monsieur Olivier DUGUET** démissionne de ses fonctions de Gérant. Les actionnaires donnent quitus de son mandat de gestion depuis la création.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, agréé la candidature suivante aux fonctions de gérance :

Mademoiselle Sighild BLANC, Demeurant 74 rue de Sèvres – 75007 Paris, Née le 2 août 1982 à Dieppe (76), De nationalité française, célibataire est nommée **Gérante** de la société pour une durée indéterminée.

Mademoiselle Sighild BLANC a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de la fonction de gérante.

Mademoiselle Sighild BLANC est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Dans les rapports avec les tiers, les pouvoirs du gérant sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

Dans ses rapports avec les associés, le gérant peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à :

Mademoiselle Sighild BLANC, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afin d'enregistrer les modifications suivantes votées ce jour en assemblée :

- Modification du Gérant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Fait en cinq exemplaires.

A PARIS , le 20/06/2012

Les Associés

Mademoiselle Sighild BLANC (1)



(1) Pour le gérant uniquement, signature précédée de la mention manuscrite " Bon pour acceptation des fonctions de Gérant".